



DELANNOY Edith <alzheimersudaisne@gmail.com>

Fwd: assurance manifestation pédestre

4 messages

Odile Cravé <odile@benevolat.org>
À : alzheimersudaisne@gmail.com

29 juin 2017 à 15:02

Bonjour,

Aucun problème l'activité randonnée est bien assurée ainsi que les membres participants.

Cordialement

Odile

----- Message transféré -----

Sujet :assurance manifestation pédestre**Date** :Wed, 28 Jun 2017 16:06:44 +0000**De** :ALZHEIMER SUD AISNE <alzheimersudaisne@gmail.com>**Pour** :contact@benevolat.org

De : ALZHEIMER SUD AISNE

Adresse mail : alzheimersudaisne@gmail.com

Sujet : assurance manifestation pédestre

Corps du message :

Bonjour, nous sommes assurés chez vous très récemment. Nous voulons savoir si l'assurance de base qui couvre toute manifestation couvrira une randonnée pédestre santé.

D'avance merci de votre réponse.

Cordialement

--

Ce email a été envoyé via le formulaire de contact du site FFBA

Garanti sans virus. www.avast.com

DELANNOY Edith <alzheimersudaisne@gmail.com>
À : Odile Cravé <odile@benevolat.org>

4 juillet 2017 à 16:51

Je reviens vers vous au sujet d'une manifestation randonnée pour une simple précision.

Si nous organisons une randonnée pédestre, est ce que toutes les personnes y participant, même celles extérieur à l'association, sont assurées en RC

D'avance merci de votre réponse;

Cordialement

Guy DELANNOY

secrétaire de l'association

Alzheimer Sud Aisne

[Texte des messages précédents masqué]

--

DELANNOY, Edith
Présidente Alzheimer Sud Aisne



Odile Cravé <odile@benevolat.org>
À : DELANNOY Edith <alzheimersudaisne@gmail.com>

5 juillet 2017 à 10:49

Bonjour,

Toutes les personnes membres de votre association sont assurées. Si une personne 'extérieur' participe à votre randonnée, en cas d'accident du à la négligence de votre association elle sera prise en compte.

Exemple: si vous modifiez en augmentant au dernier moment la distance du parcours et qu'une personne fait un malaise, l'association est responsable.

Exemple: si une personne s'éloigne du parcours prévu en cas d'accident elle ne sera pas assurée pas votre assurance , mais son assurance personnelle.

Cordialement

Odile

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

DELANNOY Edith <alzheimersudaisne@gmail.com>
À : Odile Cravé <odile@benevolat.org>

5 juillet 2017 à 11:09

Bonjour Mme CRAVE

un grand merci de ces précisions qui nous seront utiles pour le dossier que nous sommes en train de monter et qui va pouvoir être adressé à notre sous préfecture.

Cordialement

Guy DELANNOY

secrétaire association

Alzheimer Sud Aisne

[Texte des messages précédents masqué]